

## **SORTIE DE TERRITOIRE**

La sortie de territoire ne peut être délivrée qu'aux parents.

***En aucun cas l'enfant mineur ne pourra la retirer.***

***Pièces à fournir :***

- Livret de famille des parents
  - Carte d'identité de l'enfant (obligatoire)
  - Justificatif de domicile (de moins de trois mois)
  - Jugement de séparation ou de divorce des parents (s'il y a lieu).
- 

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

- Livret de famille des parents
- Carte d'identité de l'enfant
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

La présence de l'enfant est obligatoire.

---

## **RECONNAISSANCE ANTICIPEE**

- Carte d'identité des 2 parents
  - Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- 

## **CERTIFICAT DE CONCUBINAGE**

- Pièce d'identité des 2 concubins
  - Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- 

## **CERTIFICAT DE DOMICILE**

**Document établi uniquement pour les administrations étrangères**

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- Document apportant la preuve de la demande

## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

**Demande à déposer avant le 31 décembre de l'année en cours**

- Pièce d'identité
  - Justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois)
- 

## **LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

**Salles de l'Espace Ménétrier :**

- réservation 1 an à l'avance maximum pour les Valdahonnais
- réservation 6 mois à l'avance maximum pour les extérieurs

**Salle de la Musique (uniquement pour les Valdahonnais)**

- réservation 1 an à l'avance maximum

**Ces réservations doivent être confirmées par écrit et accompagnées d'un chèque de caution (selon les tarifs communaux en vigueur)**

# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET / OU PASSEPORT

## LISTE DES PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

### PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR AU DEPOT DU DOSSIER

- deux photos d'identité identiques et récentes pour chacun des documents (35X45mm), sur fond clair, conformes à la nouvelle norme agréée par le Ministère
- copie intégrale de l'acte de naissance à demander au lieu de naissance par courrier avec enveloppe timbrée à l'adresse pour le retour (**pour le passeport**)
- extrait d'acte de naissance avec filiation complète ou le livret de famille de ses parents (**pour la CNI**)
- une pièce justificative du domicile récente (EDF, téléphone, loyer impôts)  
si vous habitez chez quelqu'un :
  - un justificatif d'identité à son nom
  - un justificatif de domicile à son nom
  - une lettre de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de trois mois
- carte d'identité périmée ou à remplacer
- passeport périmé ou à remplacer
- déclaration de perte ou de vol ainsi qu'un document officiel avec photo (permis de conduire, carte de bus...)
- le livret de famille (si l'indication de la mention « épouse ou veuve » est demandée)
- acte de décès de l'époux
- le dispositif de jugement de divorce (si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex-époux) ou l'autorisation écrite de l'ex-époux avec authentification de sa signature en Mairie
- un document prouvant la nationalité française (décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française, déclaration, certificat de nationalité française).
- timbres fiscaux de 60€ pour le passeport (à acheter dans un bureau de tabac) pour les personnes majeurs et 30 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans.